

ARTICLES.	Ondre.	Tarif.
S		
Salpêtre.....	14	20 p. c.
Salsepareille, racine de.....	14	Exempt.
Sang dragon.....	14	“
Sangle élastique.....	31	25 p. c.
“ non élastique.....	31	20 p. c.
Sangsues.....	29	Exempt.
Sapolio (<i>voir</i> savon, poudre de).		
Sarrasin.....	21	10c. p. boisseau.
“ farine de.....	21	½c. p. lb.
Sauces et catsups en bouteilles, quarante centins par gallon et vingt pour cent <i>ad valorem</i> ; et chaque bouteille contenant moins d'une demi-chopine paiera le droit comme si elle contenait une demi-chopine, et chaque bouteille contenant plus d'une demi-chopine, mais pas plus d'une chopine, paiera le droit comme si elle contenait une chopine, et chaque bouteille contenant plus d'une chopine, mais pas plus d'une pinte, paiera le droit comme si elle contenait une pinte.....	22	40c. par gall. et 20 p. c.
Sauces et catsups en fûts.....	22	30c. par gall. et 20 p. c.
Saumon et tous autres poissons préparés ou conservés, y compris les huîtres, non spécialement énumérés ou compris dans le présent acte.....	20	25 p. c.
Saumon saumuré ou salé.....	20	1c. p. lb.
Savon à harnais.....	10	30 p. c.
“ blanc.....	23	2c. p. lb.
“ commun, brun et jaune, non parfumé.....	23	1½c. p. lb.
“ parfumé ou de toilette (le poids des garnitures intérieures et des enveloppes devant être compris avec le poids imposable.....	23	10c. p. lb. et 10 p. c.
Savon de Castille, marbré ou blanc, et savon blanc.....	23	2c. p. lb.
Poudres de, savon, savon ponce, savon d'argent, savon minéral, sapolio, et autres articles semblables, le poids de l'enveloppe devant être compris dans le poids imposable.....	23	3c. p. lb.
Schiedam (<i>voir</i> liqueurs).		
Scieries portatives (<i>voir</i> machines portatives.)		
Scies de toutes sortes (<i>voir</i> ferrures.)		
Scille, racine de.....	14	Exempt.
Seaux, cuves, barattes, balais, brosses et articles en bois, n.s.a., et pulpe de bois.....	24	25 p. c.
Seigle.....	21	10c. p. boisseau.
“ farine de.....	21	50c. p. brl.
Seines de pêche (<i>voir</i> hameçons).		
Sel commun (excepté le sel importé du Royaume-Uni ou des possessions britanniques ou importé pour l'usage des pêcheries maritimes ou du golfe, qui sera franc de droits). (Annexe B).....	22	10c. p. 100 lb.
Sel fin en grenier. (Annexe B).....	22	10c. p. 100 lb.
“ en sacs, barils et autres colis, (les sacs, barils ou autres colis devant payer les mêmes droits que s'ils étaient importés vides). (Annexe B).....	22	15c p. 100 lb.
Sel d'ammoniaque.....	14	Exempt.